

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite_020-18-chem | XIXe - XXe siècles. ItemR. P. Gury. Cas sur la direction des époux](#)

R. P. Gury. Cas sur la direction des époux

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0595

SourceBoite_020-18-chem | XIXe - XXe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

naires, témoins de la chose, ce qui eût pu facilement être obtenu, comme il résulte de ces paroles : « Je suis content avec mon épouse. » Pourquoi n'y ont-ils pas pensé ? Ils ont manqué de perspicacité. Mais si Ranulle avait refusé de renouveler son consentement ? Il aurait fallu l'engager à le faire ailleurs par procuration, ou à recourir à une dispense.

Bibl. Paris

R. Bert
L'œuvre de J. J. J.

R P Gury 593

CAS SUR LA DIRECTION DES ÉPOUX

CAS I

Obligation de remplir ses devoirs

I. Ursule, femme mariée, craignant les douleurs de l'enfantement et les ennuis de l'allaitement, se décide à refuser à son mari d'accomplir le devoir conjugal. Ne voulant pas changer de résolution, elle ne peut obtenir l'absolution de son confesseur.

II. Germaine, mère de famille, refuse également, parce qu'elle a déjà une famille trop nombreuse, et qu'elle est fort pauvre. Il vaut mieux, dit-elle, ne pas mettre au monde des enfants que de les vouer à la misère.

III. Agnès refuse aussi, parce qu'elle sait, et par sa propre expérience, et par une consultation des médecins, qu'elle ne peut enfanter sans s'exposer à un danger de mort.

IV. Victoire est fort affligée parce que tous ses enfants sont morts ; elle ne veut plus en mettre au monde, et refuse à son mari le devoir conjugal.

V. Tècle a la conscience fort tourmentée parce que son mari s'acquitte souvent du devoir conjugal d'une manière véniellement coupable, par exemple, en se plaçant dans une position contraire à la nature.

D. Que faut-il penser dans ces différents cas ?

1° Ursule n'est pas exempte de péché, et de péché grave ; son confesseur a bien fait de lui refuser

pas de verso